

Conseil communal du jeudi 29 mars 2018.
Séance publique - Point 6– Cimetières – Mise en conformité et embellissement.
Intervention Cloes - Groupe Renouveau

Le Collège propose au Conseil d'approuver le placement de 9 stèles commémoratives sur les parcelles de dispersions des cimetières de la Commune.

Le dossier indique que les nom et prénom du défunt seront marqués sur la stèle.

Ma question :

- quelles seront les conditions financières de ce marquage ?
- la possibilité de ce marquage est-elle à effet rétroactif ?